

Séance ordinaire du 13 octobre 2020

Séance ordinaire du conseil tenue au lieu habituel des séances, ce mardi 13 octobre 2020, laquelle étaient présents : : M. Martin Couillard, M. Jacques Giroux, M. Guy Lemieux, M. Mathieu Mercier sous la présidence de M. Gaétan Ménard formant quorum.

M. Benjamin Bourcier et M. Martin Dumaresq sont absents à cette séance.

Mme Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière est présente à cette séance.

Résolution no. 20-140 **Ouverture de la séance**

Proposé par : M. Martin Couillard
Appuyé par : M. Mathieu Mercier

Et résolu unanimement

Que la séance ordinaire du 13 octobre 2020 soit et est ouverte.

Adopté

Résolution no. 20-141 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Proposé par : M. Guy Lemieux
Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 soit adopté.

Adopté

Résolution no. 20-142 **Adoption du procès-verbal**

Proposé par : M. Martin Couillard
Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 et de la séance d'ajournement du 15 septembre soit accepté tel que rédigé.

Adopté

Résolution no. 20-143
Présentation des comptes

Proposé par : M. Martin Couillard
Appuyé par : M. Mathieu Mercier

Et résolu unanimement

Que la liste des comptes payés et des comptes à payer en date 13 octobre 2020 soit approuvée.

Chèques 16554 à 16414 au montant de 219 085,99 \$

Prélèvements 3370 à 3421 au montant de 8 872,22 \$

La liste des salaires est également déposée.

Je, Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présence qu'il y a des crédits disponibles pour des fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus ont été projetées par le conseil municipal ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions du Conseil à cette séance.

Adopté

Résolution no. 20-144
Transfert postes budgétaires

Proposé par : M. Martin Couillard
Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Qu'un montant de 10 \$ soit transféré du poste budgétaire Imprévues 02 13000 999 au poste budgétaire Formation 2 13000 454;

Qu'un montant de 300 \$ soit transféré du poste budgétaire Imprévues 02 13000 999 au poste budgétaire Système Télécommunication 02 32000 3339;

Qu'un montant de 225 \$ soit transféré du poste Imprévues 02 13000 999 au poste budgétaire Autres 02 32000 999;

Qu'un montant de 275 \$ soit transféré du poste budgétaire Imprévues 02 13000 999 au poste budgétaire Pièces et Accessoires 02 41500 649;

Qu'un montant de 325 \$ soit transféré du poste budgétaire Imprévues 02 13000 999 au poste budgétaire Frais Déplacement 02 61000 310;

Qu'un montant de 3 400 \$ soit transféré du poste budgétaire Rémunération Moniteurs 0 70150 141 au poste budgétaire Enlèvement Enfouissement M.O. 02 45220 446;

Qu'un montant de 750 \$ soit transféré du poste budgétaire Formation 02 13000 454 au poste budgétaire Internet emprunt temporaire 02 92100 882;

Qu'un montant de 150 \$ soit transféré du poste budgétaire Formation 0 32000 454 au poste budgétaire Système Télécommunications 02 32000 339;

Qu'un montant de 1 700 \$ soit transféré du poste budgétaire Formation 02 13000 454 au poste budgétaire Intérêt Emprunt Temporaire 02 92100 882;

Adopté

Résolution 20-145
Libération retenue finale – Rang du Dix

Proposé par : M. Martin Couillard

Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise la libération de la retenue finale à Ali Excavation au coût de 59 172,01 \$ dans le cadre des travaux d'infrastructures locales du Rang du Dix.

Adopté

Résolution no. 20-146
Départ pompier – Patrick Messier

Proposé par : M. Mathieu Mercier

Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal accepte la démission de M. Patrick Messier pompier du Service Sécurité Incendie de la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois.

Adopté

Résolution no. 20-147
Dérogation mineure # 2020-02 concernant la propriété du
87, chemin de la Rivière

ATTENDU Qu'une demande de dérogation mineure a été présentée au conseil municipal concernant la propriété du 87, chemin de la Rivière

ATTENDU Que la demande vise à autoriser la construction d'un garage privé détaché d'une superficie de 800 pieds carrés

ATTENDU Que le Règlement de zonage numéro 2002-127, le Règlement de zonage numéro 2002-127, à l'article 38, fixe à 753,50 pieds carrés la superficie maximale autorisée d'un garage privé dans le périmètre urbain

ATTENDU Qu'un avis public a été publié 29 septembre 2020,

ATTENDU La recommandation #20-12 émise par le comité consultatif d'urbanisme le 8 octobre 2020;

En conséquence,

Il est proposé par : M. Guy Lemieux
appuyé par : M. Martin Couillard

Et résolu unanimement,

De refuser la dérogation mineure 2020-03 qui demande l'autorisation pour construire un garage privé détaché d'une superficie de 800 pieds carrés sur le lot 4 715 835.

Adopté

Résolution no. 20-148
Programme TECO – asphaltage et correction Chemin de la Rivière

Attendu qu'une demande a été faite dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 pour de l'asphaltage ainsi que la correction de ponceaux qui sont en mauvais état sur le chemin de la Rivière;

Attendu que nous avons eu l'autorisation pour ces travaux seulement en septembre 2020;

En conséquence il est proposé par M. Martin Couillard
appuyé par : M. Jacques Giroux

et résolu unanimement

Que le conseil municipal demande que la programmation de ces travaux soit reportée à l'année 2021.

Adopté

Résolution no. 20-149
Programme aide à la voirie locale – Volets particuliers d'amélioration

Attendu qu'une demande d'aide financière pour des travaux d'amélioration de chaussée dans la rue Jean-Guy et Daoust

Attendu qu'une aide financière de 10 000 \$ a été accordée pour des travaux d'amélioration de route;

En conséquence il est proposé par : M. Martin Couillard
appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal demande que la programmation des travaux soit changée pour de l'amélioration aux égouts pluviaux.

Adopté

Résolution no. 20-150
Appui à la MRC de la Vallée-du-Richelieu
Réintégration des citernes incendie dans le programme de la taxe sur
l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)

Attendu que la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois accuse réception d'une résolution adoptée par la MRC de la Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU que la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois accuse réception d'une résolution adoptée par la MRC de la Vallée-du-Richelieu (résolution numéro 20-08-333) demandant aux gouvernements du Québec et du Canada de rendre admissibles au « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) » les travaux visant la construction de réservoirs de protection incendie (citernes);

ATTENDU qu'afin de répondre aux « Orientations du ministère de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie », les municipalités sont appelées à construire ou à mettre aux normes des réservoirs de protection incendie (citernes);

ATTENDU que la construction et la mise aux normes de ce type de réservoirs engendrent des coûts importants.

En conséquence,

Il est proposé par : M. Guy Lemieux
appuyé par : M. Martin Couillard

Et unanimement résolu

De demander aux gouvernements du Québec et du Canada de réviser les modalités du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

(TECQ) afin de rendre admissible au financement, la construction de réservoirs de protection incendie (citernes).

De transmettre la présente résolution d'appui à la MRC de la Vallée-du-Richelieu, à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Adopté

Résolution no. 20-151
Schéma de couverture de risque

Attendu que la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois a adopté le 12 juin 2012 le plan de mise en œuvre devant faire partie intégrante du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois Salaberry ;

Attendu que le schéma de couverture de risques de 2^e génération permettra de poursuivre les actions déjà entreprises, tout en priorisant les mesures nécessaires à l'optimisation des ressources vouées à la sécurité incendie ;

En conséquence il est proposé par : M. Martin Couillard
appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal adopte le plan de mise en œuvre devant faire partie du schéma de couverture de risques en sécurité incendie afin d'atteindre les nouveaux objectifs fixés pour les cinq (5) prochaines années.

Adopté

Résolution no. 20-152
Responsable de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire

Proposé par : M. Martin Couillard
Appuyé par : M. Mathieu Mercier

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal défraie le coût de 9 000 \$ à la firme Gestim afin que la municipalité puisse embaucher l'employée actuelle et de respecter la convention signée concernant le service de l'employée qui a la tâche de voir à l'application des règlements ainsi que de recevoir et émettre les demandes de permis et certificats.

L'employée devra respecter son engagement pour une période de deux ans.

Adopté

Résolution no. 20-153
Jeux – Parc du barrage

Proposé par : M. Mathieu Mercier
Appuyé par : M. Martin Couillard

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise l'achat et l'installation de jeux au Parc du Barrage par la compagnie Jambette au coût de 54 784,70 plus taxes. Les montants alloués pour fin de parc seront attribués à ce projet.

Adopté

Résolution no. 20-154
Ajournement de la séance

Proposé par : M. Martin Couillard
Appuyé par : M. Guy Lemieux

Et résolu unanimement

Que la séance ordinaire du 13 octobre 2020 soit ajournée au 20 octobre 2020.

Adopté

Gaétan Ménard
Maire

Ginette Prud'Homme
Directrice générale et secrétaire trésorière